

Rapport de gestion 2024
Nest Fondation collective

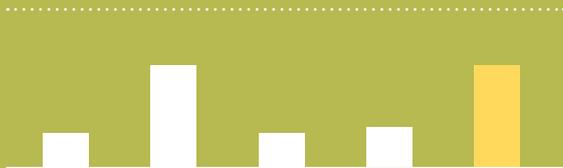
2024



Caisse de pensions écologique et éthique

Rapport de gestion 2024

Chiffres-clés 2024



Le capital de vieillesse a été rémunéré au taux de 4,5 % en 2024.

4,5 pour cent



Les exclusions éthiques de Nest sont plus nombreuses que dans d'autres caisses de pension.

50 % des actions sont exclues.



Le degré de couverture est en hausse de 2,2 points de pourcentage par rapport à l'exercice précédent.

110,5 pour cent



Bons rendements.

6,5 pour cent

Fin 2024, Nest comptait 1357 personnes assurées de plus (+4,3%).

33 225 personnes assurées

Environ 800 entreprises basées en Suisse romande.

4237 entreprises affiliées

Les frais de gestion de fortune (TER) s'inscrivent en baisse depuis quelques années.

TER **0,47** pour cent

La fortune s'est accrue de CHF 396 millions.

4385 millions

01 Rapport de gestion 2024

Lettre aux destinataires	4
--------------------------	---

02 Rétrospective 2024

Impressions de l'année	6
L'année de placement	8
La durabilité dans le secteur immobilier	10

03 Comptes annuels 2024

Rapport de l'organe de révision	12
Bilan	15
Compte d'exploitation	16
Annexe aux comptes annuels	18
1. Bases et organisation	18
2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente	20
3. Nature de l'application du but	21
4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité	22
5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture	23
6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements	25
7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	32
8. Exigences de l'autorité de surveillance	33
9. Autres informations relatives à la situation financière	33
10. Événements postérieurs à la date du bilan	33



Jeannette Leuch
Présidente du Conseil de fondation

La durabilité n'est pas une tendance, mais une conviction depuis 1983

En 2024, des élections ont eu lieu dans plus de 60 pays. Face aux incertitudes économiques et géopolitiques, de nombreux électeurs et électrices ont soutenu des partis qui mettent l'accent sur l'identité nationale et le protectionnisme. Les thèmes ESG ont été moins pris en compte ou ont été utilisés à des fins de polarisation politique. Un changement de tendance s'est ensuite dessiné: d'une part, l'attention de la société s'est globalement détournée des thèmes de la durabilité, d'autre part, les questions de protection du climat ont été reléguées

au second plan, tandis que les aspects sociaux, en particulier les droits de l'homme et du travail, ont gagné en pertinence.

L'approche durable de Nest ne suit pas des courants à court terme. Elle se base sur une compréhension globale de la durabilité, qui prend en compte de manière équivalente les aspects écologiques, sociaux et économiques d'une gestion d'entreprise responsable. Les concepts et mesures qui sous-tendent cette stratégie sont continuellement développés et approfondis de manière ciblée. La durabilité globale – au-delà des tendances – est notre credo. Nous sommes en effet convaincus qu'elle apporte une valeur financière et sociale à long terme à nos destinataires.

L'exercice 2024 a été marqué par un environnement de marché exigeant, mais en fin de compte positif. Après un début d'année marqué par une forte volati-

lité due à l'inflation et aux incertitudes géopolitiques, le calme est revenu sur les marchés financiers au fil des mois. Des attentes plus stables en matière de taux d'intérêt et les robustes bénéfices des entreprises ont favorisé un rebond des marchés dans le monde entier, dont Nest a également profité: l'année de placement a été clôturée sur un rendement réjouissant de 6,5 %. Ce résultat a renforcé la base financière de la Fondation – le degré de couverture a augmenté à 110,5 % – et a permis de rémunérer le capital épargne au taux supérieur à la moyenne de 4,5 %. Compte tenu de la volatilité des taux d'intérêt, le Conseil de fondation a délibérément choisi de garantir la stabilité des paramètres techniques en maintenant le taux d'intérêt technique et le taux de conversion inchangés.

Dans le domaine de la prévoyance, les exigences sont en hausse en raison de l'augmentation des cas d'invalidité. Cette tendance observée dans toute la Suisse est également perceptible chez Nest. L'étude actuelle de PKRück indique que les risques d'invalidité se sont accrus dans tous les groupes d'âge. La part croissante des maladies psychiques, qui comptent aujourd'hui parmi les causes d'invalidité les plus fréquentes, est particulièrement frappante. Il en résulte un besoin d'action clair: la prévention gagne en importance. La détection précoce, le case management ciblé ainsi qu'une étroite collaboration avec les employeurs et les employeuses sont des facteurs clés de succès. De telles mesures créent une valeur ajoutée pour toutes les parties concernées – elles renforcent les assuré·e·s, déchargent les employeurs et les employeuses et garantissent la stabilité à long terme de la caisse de pension. Dans ces domaines, Nest offre aux entreprises affiliées et aux personnes assurées un soutien complet et axé sur la pratique. De plus, Nest développe continuellement son offre de prestations.

Même dans un environnement en pleine mutation, marqué par de nouvelles tendances et de nouveaux défis, Nest reste fidèle à son orientation durable. La structure stable avec des collaboratrices et collaborateurs et des partenaires qui portent les valeurs de Nest et les marquent de leur empreinte, la stratégie de placement à long terme et la compréhension approfondie des besoins de ses assuré·e·s sont la base de prestations de prévoyance pérennes et supérieures à la moyenne.

Pour le Conseil de fondation
Jeannette Leuch

Rétrospective de l'exercice 2024 Impressions de l'année 2024



Immobilier – visionnaire

Depuis des décennies, Nest mise systématiquement sur des placements durables: l'Alliance Climatique a attribué à nos placements immobiliers le statut de «visionnaire», correspondant à son rating le plus élevé.



Un départ après 33 ans

Après 33 ans de service, Georges Bucher quitte Nest Fondation collective pour prendre une retraite bien méritée. Il occupait la fonction de responsable informatique depuis 1996. Le 1^{er} février 2025, Silvan Rutz lui a succédé en tant que responsable de secteur. Fort de sa vaste expérience et de son esprit d'équipe, Silvan représente un atout précieux pour Nest et est parfaitement préparé à reprendre cette fonction.



Première assemblée des délégué·e·s avec le nouveau directeur

Le 19 septembre, le Conseil de fondation et la direction ont présenté un compte rendu des activités de la Fondation lors de l'assemblée des délégué·e·s. Notre nouveau directeur, Gerold Borrmann, y a participé pour la première fois. Lors de cette rencontre placée sous le signe de la résilience, le public a reçu de précieux conseils pour renforcer sa résilience grâce à des mécanismes de protection efficaces.



Nest en visite chez new roots

En octobre dernier, à l'occasion de l'excursion des collaborateurs, l'équipe Nest s'est rendue dans l'entreprise new roots, une laiterie végétane à Oberdiessbach. Nous avons eu un aperçu de la philosophie intéressante de la société et de son site de production. Pour terminer, nous avons dégusté les créations végétales.





Séminaire

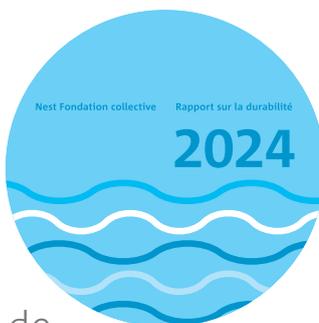
Un nouveau séminaire axé sur la prévention a été organisé en 2024 en collaboration avec PKRück. Simone Giesen s'est exprimée sur le thème «Manque de personnel qualifié: transformer la pénurie de main-d'œuvre en opportunité». Andreas Heimer de PKRück a présenté un exposé intitulé «Le concept d'intégration réussi de Nest Fondation collective».



Séminaires de préparation à la retraite

Notre séminaire «Préparer sa retraite» suscite un vif intérêt depuis des années. Trois intervenant·e·s fournissent aux participant·e·s de nombreuses informations utiles sur cette nouvelle étape de la vie.

Plus d'informations sur notre offre et inscription:
<https://www.nest-info.ch/fr/centre-de-services/cours-et-seminaires/>



Rapport de durabilité

En complément à notre rapport annuel, nous publions un rapport de durabilité distinct qui met en lumière des aspects intéressants.

Vers le rapport de durabilité: www.nest-info.ch/fr/durabilite/rapport-sur-la-durabilite/

Rémunération des capitaux de vieillesse en 2024

Grâce au bon résultat de l'exercice, nous avons pu rémunérer les avoirs de vieillesse de nos assuré·e·s au taux de 4,5%.

4,5%

Volontariat d'entreprise

En septembre, des collaboratrices et collaborateurs de Nest ont fait preuve d'un grand engagement en participant à une mission de protection de la nature dans la réserve naturelle des drumlins de Wetzikon. Malgré le travail physique, ce fut un plaisir de passer une journée en plein air. De telles interventions sont organisées dans différentes zones protégées par l'association Konkret, une entreprise affiliée à Nest.



Rétrospective de l'exercice 2024

L'année de placement 2024 chez Nest

Portée par l'euphorie autour de l'intelligence artificielle et la baisse des taux directeurs, l'année de placement 2024 a été très positive. Nest a enregistré un solide rendement de 6,5 %, un résultat nettement supérieur à sa performance annuelle moyenne sur dix ans, qui s'établit à 3,8 %.

Après une série de hausses des taux d'intérêt inhabituellement rapides aux États-Unis, 2024 a marqué le début de la phase de reflux des taux directeurs. La Banque nationale suisse, l'une des premières à assouplir sa politique monétaire, a amorcé cette tendance précocement. Elle a été suivie en septembre par la Réserve fédérale américaine, qui a réduit son taux directeur de 50 points de base. Conjugée aux avancées technologiques dans le domaine de l'intelligence artificielle, cette détente monétaire a généré des rendements réjouissants, tant sur les Bourses que sur les marchés obligataires. Parallèlement, les tensions géopolitiques persistantes ont fait grimper le prix de l'or à un niveau record. Le dollar américain s'est également fortement apprécié par rapport à de nombreuses devises, y compris le franc suisse. Les placements alternatifs ont renoué avec les résultats positifs de l'année précédente. Les Insurance Linked Securities (ILS), en particulier, ont connu une année exceptionnellement favorable. En revanche, la correction de l'immobilier

de bureau mondial s'est poursuivie en raison des changements structurels liés à l'essor du télétravail et de modèles de travail plus flexibles.

Avec un rendement de 6,5%, Nest affiche une performance légèrement inférieure à la moyenne suisse des caisses de pension, qui atteint 7,7% selon l'indice UBS (fig. 1). Plusieurs facteurs expliquent cet écart. Tout d'abord, Nest maintient une couverture des risques de change plus importante que la majorité des caisses de pension, ce qui limite son exposition aux devises étrangères. En conséquence, le portefeuille a moins profité de la hausse de 7,7% du dollar américain face au franc suisse intervenue l'année dernière. À long terme, la couverture des risques de change reste toutefois un élément essentiel de la stratégie de placement de Nest pour atténuer les effets du franc fort et réduire la volatilité du portefeuille. Ensuite, Nest détient une part plus élevée de placements illiquides – notamment en private equity, dette privée et immobilier non coté. Ces actifs

Fig. 1 Évolution du rendement en 2024, en pour cent

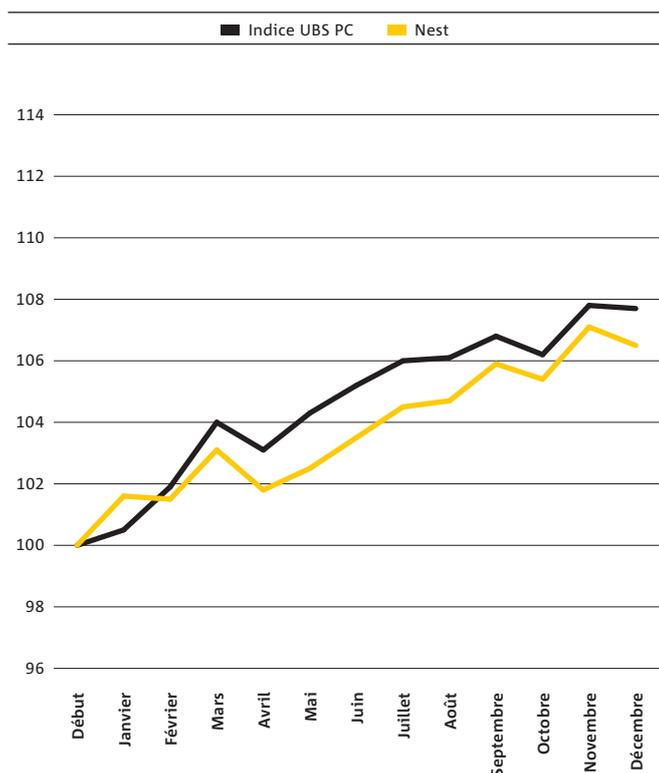
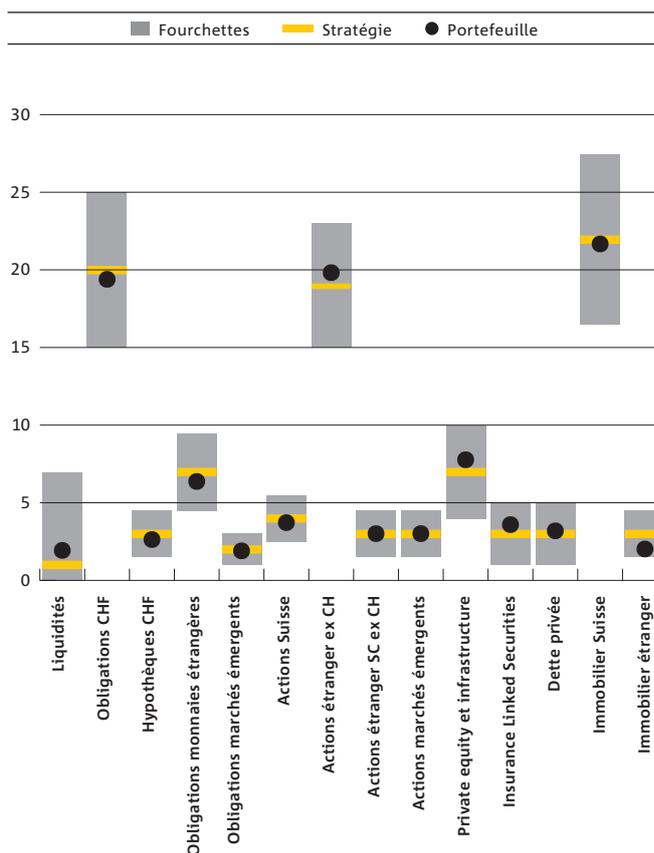


Fig. 2 Stratégie et fourchettes par classe d'actifs, allocation en %



n'étant pas négociés quotidiennement en bourse, leurs valorisations sont déterminées avec un certain décalage dans le temps. Durant les bonnes années boursières comme 2024, leur performance à court terme tend à être plus faible. Un autre facteur déterminant a été l'évolution spectaculaire du prix de l'or, qui a bondi de plus de 35 % en francs suisses en 2024. Nest ne détient pas d'or ni d'autres matières premières, principalement pour des raisons de durabilité. Malgré ces écarts à court terme, le résultat à long terme de Nest est convaincant: sur les dix dernières années, Nest a obtenu en moyenne un rendement annuel de 3,8 %, contre 3,6 % pour la moyenne des caisses de pension suisses.

Stratégie de placement et positionnement

La stratégie de placement de Nest demeure inchangée par rapport à l'année précédente. En fin d'exercice, la structure de la fortune était proche des valeurs cibles définies (fig. 2). En raison de l'excellente performance des actions internationales et des Insurance Linked Securities (ILS), l'allocation à ces classes d'actifs est légèrement supérieure à la quote-part stratégique. À l'inverse, la pondération de l'immobilier global reste légèrement inférieure à l'objectif en raison des corrections persistantes dans ce segment. Le rééquilibrage systématique du portefeuille, combiné à l'afflux régulier de capitaux lié à la croissance continue du nombre d'assurés, a permis de mettre en œuvre la stratégie de placement de manière cohérente tout au long de l'année, tout en restant proche des allocations cibles.

Thème spécial: Insurance Linked Securities (ILS)

Les Insurance Linked Securities (ILS) sont une forme de placement alternatif qui permet aux investisseurs de participer à des risques spécifiques couverts par une assurance – par exemple, les dommages causés par des catastrophes naturelles telles que les ouragans ou les tremblements de terre. En contrepartie, les investisseurs perçoivent une prime d'assurance, comparable à un paiement d'intérêts. Tant qu'aucun évènement assuré ne se produit, ils bénéficient d'un rendement sous la forme des primes encaissées. En revanche, si le risque assuré survient, le rendement est réduit.

Les ILS se caractérisent par une faible corrélation avec d'autres classes d'actifs telles que les actions, les obligations ou l'immobilier (fig. 3). Comme leur valeur évolue en grande partie indépendamment des placements traditionnels, ils contribuent notablement à la diversification du portefeuille, et donc à la réduction du risque global.

Les rendements obtenus ces dernières années sont éloquentes: le portefeuille ILS de Nest a enregistré une performance d'environ 5 % en 2023 et même de plus de 20 % en 2024 (fig. 4), des résultats rendus possibles par l'absence de sinistres majeurs. Malgré ces rendements attractifs, les ILS demeurent une catégorie de placement complexe, associée à des risques très spécifiques. C'est pourquoi Nest investit dans ces actifs de manière ciblée, par l'intermédiaire de partenaires externes expérimentés. Grâce à cette approche, les ILS contribuent de manière optimale à la diversification des risques et à la réalisation de rendements durablement positifs.

Fig. 3 **Corrélation du portefeuille ILS avec les actions mondiales, les obligations suisses et l'immobilier suisse**
Corrélation glissante (12 mois), rendements mensuels

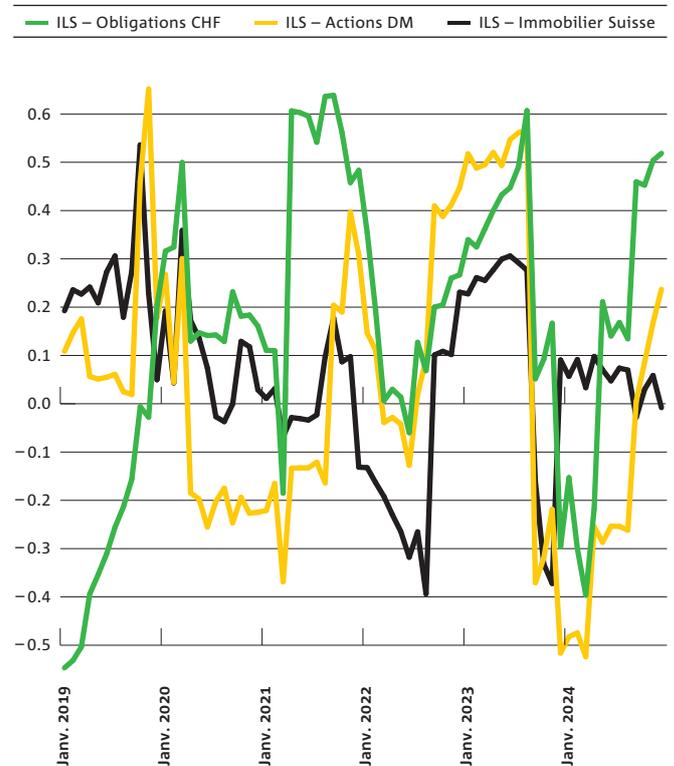
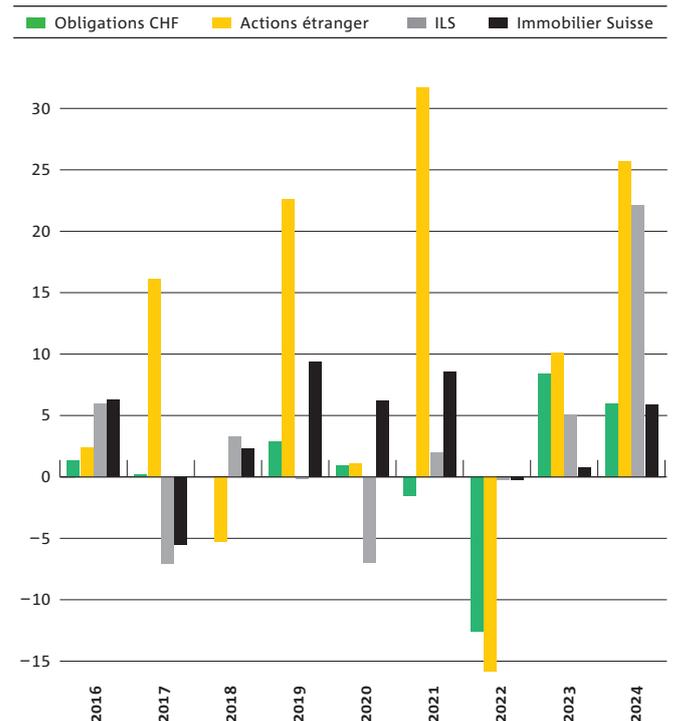


Fig. 4 **Rendements annuels en CHF de diverses classes d'actifs du portefeuille de Nest en %**



Rétrospective 2024

La durabilité dans le secteur immobilier

Pourquoi une caisse de pension doit-elle tenir compte de la durabilité dans ses placements immobiliers? La réponse est évidente: l'immobilier joue un rôle clé dans la protection du climat – et les caisses de pension comme Nest ont une grande responsabilité en raison de leurs portefeuilles de biens immobiliers détenus directement.

La Suisse s'est engagée à protéger le climat en se fixant un objectif zéro net d'ici 2050 et en adhérant à des objectifs climatiques internationaux. Après le secteur des transports, le bâtiment est la deuxième source d'émissions de CO₂ domestique. Le secteur immobilier offre dès lors un important potentiel d'économies et de changements positifs tangibles.

Que signifie l'objectif zéro net du Conseil fédéral?

En août 2019, le Conseil fédéral a décidé que, d'ici 2050, la Suisse ne devra plus rejeter dans l'atmosphère davantage de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber. Cet objectif a été adopté en 2023 par 59,1% des voix lors d'une votation populaire et est désormais inscrit dans la loi. Il s'agit de la réaction de la Suisse au rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur le réchauffement de la planète de 1,5 °C.

Pour atteindre cet objectif de «zéro net», il convient principalement de réduire fortement les émissions générées par le bâtiment, les transports et l'industrie. Certaines émissions difficilement évitables proviennent de l'agriculture et de processus industriels tels que la production de ciment et l'incinération de déchets. Ces émissions restantes doivent être compensées par l'utilisation de réservoirs naturels et artificiels. Cela signifie que les émissions doivent être réduites là où c'est possible et que les effets inévitables doivent être compensés.

Source: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050.html>

Quel est le rôle du parc immobilier dans la réalisation des objectifs climatiques de la Confédération?

Le parc immobilier joue un rôle clé dans la réalisation des objectifs climatiques de la Confédération. Comme le montre la figure 1, le bâtiment est le deuxième plus grand émetteur de CO₂ en Suisse. Le dernier rapport en date montre que les émissions mesurées en 2022 étaient inférieures de 44% à celles de 1990. Cela s'explique notamment par un hiver exceptionnellement doux, au cours duquel la consommation de mazout et de gaz a été moindre. À plus long terme, cette baisse reflète surtout l'amélioration de l'efficacité énergétique et l'utilisation accrue de pompes à chaleur – notamment lors de rénovations – ainsi que l'extension constante des réseaux de chauffage urbain, malgré l'augmentation de plus de 50% des surfaces chauffées depuis 1990. Le potentiel d'économie dans ce secteur a donc été reconnu et des progrès ont été réalisés ces dernières années.

Source: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre.html>

Pourquoi les caisses de pension sont-elles dans la ligne de mire lorsqu'il s'agit de réduire les émissions des bâtiments?

En Suisse, les caisses de pension investissent une part importante de leur fortune dans l'immobilier. 19% de la fortune totale d'environ 4 milliards de francs suisses de Nest sont ainsi investis dans des biens immobiliers détenus directement en Suisse. Le portefeuille se compose de 32 immeubles résidentiels et commerciaux répartis dans toute la Suisse alémanique ainsi

Émissions de gaz à effet de serre

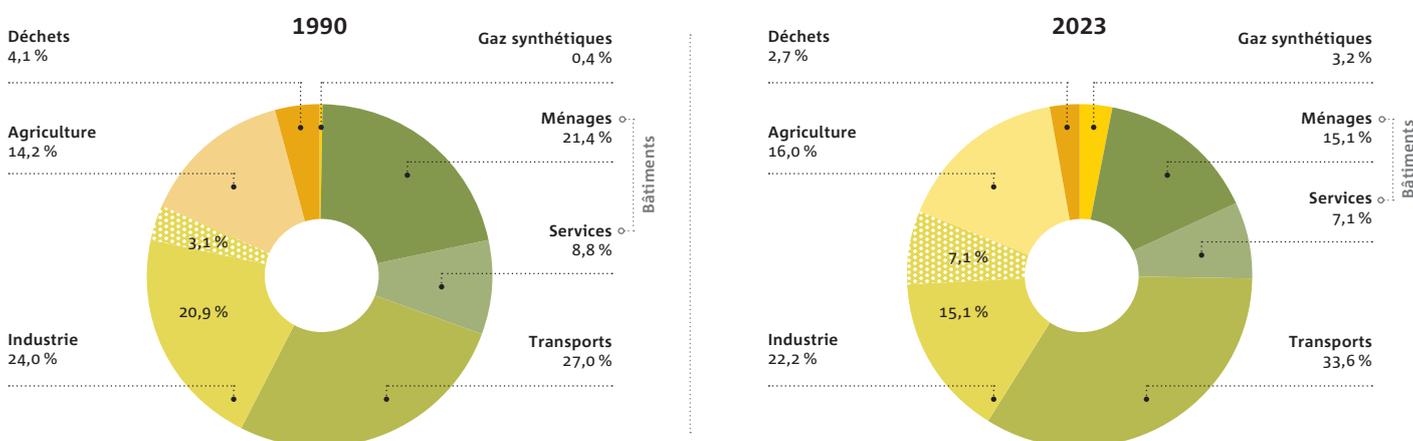


Fig. 1 Part des différents secteurs aux émissions totales des gaz à effet de serre en 1990 et 2023. Les ménages et les services représentent ensemble les bâtiments. Pour le secteur de l'industrie, la partie pointillée indique les émissions dues à l'incinération des déchets dans les usines d'incinération des ordures ménagères et des déchets spéciaux, ainsi que les émissions dues à l'utilisation des déchets comme combustible de substitution.

Source: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/etat/donnees/inventaire-gaz-effet-serre.html>

qu'en Suisse romande. Cela constitue un levier direct pour la réduction des émissions de CO₂ et implique une responsabilité claire dans la réalisation des objectifs climatiques.

Quelles sont les mesures adoptées par Nest pour réduire les émissions de ses immeubles?

Nest a développé un concept de durabilité propre pour l'immobilier et met en œuvre plusieurs mesures, dont la réduction des émissions produites par ses immeubles. Tout d'abord, les systèmes de chauffage fossiles sont remplacés par des énergies renouvelables afin de réduire les émissions de CO₂. Une bonne isolation des bâtiments permet ensuite d'éviter les pertes d'énergie. Lors de la construction de nouveaux bâtiments, des matériaux respectueux de l'environnement sont en outre utilisés de manière ciblée afin d'éviter les émissions dites grises. De plus, Nest mise sur le développement d'une production d'énergie propre au moyen d'installations photovoltaïques. Enfin, Nest encourage la sensibilisation des locataires pour qu'ils prennent conscience de leur consommation d'énergie et apportent ainsi une contribution supplémentaire à la réduction des émissions.

La durabilité dans le secteur immobilier – s'agit-il uniquement de la protection du climat?

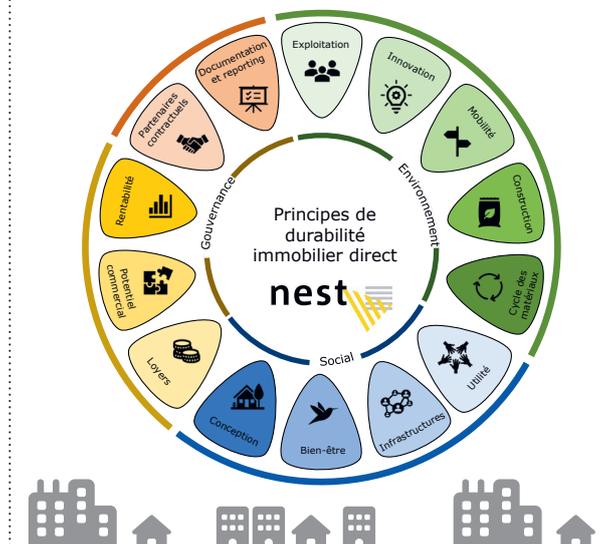
Pour Nest, la durabilité va depuis toujours bien plus loin que la simple protection du climat. C'est pourquoi la Fondation poursuit une politique de durabilité globale non seulement dans le domaine des placements de capitaux, mais l'applique aussi aux biens immobiliers détenus directement. Il s'agit d'une compréhension globale de la durabilité, qui intègre de manière équivalente les dimensions écologiques, sociales et économiques ainsi que les aspects d'une bonne gouvernance. En font également partie, par exemple, la préservation de la biodiversité, des baux équitables, le bien-être des locataires, une gestion responsable, ainsi que la prise en compte de l'énergie grise lors de la construction. Par ailleurs, Nest mise aussi sur l'investissement à impact. L'acquisition de bâtiments anciens qui sont ensuite transformés de manière durable contribue largement à l'efficacité énergétique du parc immobilier suisse.

Le concept de durabilité pour les placements immobiliers de Nest Fondation collective a été développé à partir de cette compréhension globale et formalisé avec le soutien de spécialistes externes. Les mesures qui en découlent sont en cours de mise en œuvre. Le catalogue de mesures est très détaillé et inclut des critères climatiques concrets comme une trajectoire de réduction du CO₂, des mesures de promotion de la circularité et de l'innovation ainsi que des aspects sociaux et de gouvernance.

Comment Nest conçoit-elle les prochaines étapes en direction d'un portefeuille immobilier durable?

Dans le rapport de durabilité 2024, Nest rendra compte pour la première fois de manière détaillée de la mise en œuvre de son concept de durabilité – en particulier sur la trajectoire de réduction des émissions de CO₂ ainsi que sur d'autres initiatives durables dans le secteur immobilier. Vous souhaitez en savoir davantage? Le rapport de durabilité sera disponible sur notre site web à l'été 2025, sous la rubrique Durabilité. ●

Aperçu des principes de durabilité de Nest dans le secteur immobilier



Objectif zéro net d'ici 2050

À la suite de la publication du rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur les conséquences d'un réchauffement planétaire de 1,5 °C, le Conseil fédéral s'est fixé en août 2019 comme objectif d'équilibrer le bilan des gaz à effet de serre de la Suisse d'ici à 2050. Cet objectif de zéro net est également l'objet de la loi sur le climat et l'innovation, que le peuple a approuvée lors de la votation du 18 juin 2023 avec 59,1 % de oui. L'objectif zéro net est ainsi ancré dans la loi.

À partir de 2050, la Suisse ne devra plus rejeter dans l'atmosphère davantage de gaz à effet de serre que ce que les réservoirs naturels et artificiels sont capables d'absorber (objectif de zéro net).

Pour atteindre l'objectif de zéro net d'ici à 2050, il convient principalement de réduire par tous les moyens les émissions générées par les secteurs du bâtiment, des transports et de l'industrie. Les émissions qui ne peuvent pas être évitées (ou alors très difficilement) proviennent surtout de l'agriculture et de certains processus industriels tels que la production de ciment et l'incinération de déchets. Ces émissions restantes doivent être compensées par l'utilisation de réservoirs naturels et artificiels (appelés « puits de carbone »).

La stratégie climatique à long terme montre comment la Suisse peut réduire à zéro ses émissions nettes de gaz à effet de serre.

Source: <https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/climat/info-specialistes/reduction-emissions/objectifs-reduction/objectif-2050.html>



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

Au Conseil de fondation de la

Nest Sammelstiftung

Molkenstrasse 21
8004 Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels 2024

(période du 1.1. au 31.12.2024)

22 mai 2025
1703.2755 / 2112.6320 / MFR / CHS / digital

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

Au Conseil de fondation de la Nest Sammelstiftung, Zürich

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'Audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Nest Sammelstiftung (l'institution de prévoyance), comprenant le bilan au 31 décembre 2024, le compte d'exploitation pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

La version allemande du rapport d'audit (datée du 22 mai 2025) est juridiquement contraignante.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse à l'acte de fondation et aux règlements.

Fondement de l'Opinion d'Audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'institution de prévoyance, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités du Conseil de Fondation relatives aux Comptes Annuels

Le Conseil de fondation est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'Expert en Matière de Prévoyance Professionnelle relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification un organe de révision et un expert en matière de prévoyance professionnelle. Celui-ci est responsable de l'évaluation des provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels, constituées de capitaux de prévoyance et de provisions techniques. L'organe de révision n'a pas pour tâche de vérifier l'évaluation des capitaux de prévoyance et des provisions techniques conformément à l'art. 52c, al. 1, let. a, LPP. Par ailleurs, l'expert en matière de prévoyance professionnelle examine périodiquement, conformément à l'art. 52e, al. 1, LPP, si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales.

Responsabilités de l'Organe de Révision relatives à l'Audit des Comptes Annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que,

BDO SA, dont le siège principal est à Zurich, est le membre suisse, juridiquement indépendant, du réseau international BDO.



Tél. +41 44 444 35 55
www.bdo.ch
zurich@bdo.ch

BDO SA
Schiffbaustrasse 2
8031 Zurich

individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/rapport-de-revision-institutions-de-prevoyance>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'Autres Obligations Légales et Réglementaires

Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements. Nous avons procédé aux vérifications prescrites à l'art. 52c, al. 1, LPP et à l'art. 35 OPP 2.

Nous avons vérifié si:

- l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution de prévoyance;
- les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- les comptes de vieillesse LPP étaient conformes aux dispositions légales;
- les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Zurich, le 22 mai 2025

BDO SA

Marcel Frick
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé

Christian Schärer
Expert-réviseur agréé

Annexe
Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe

Comptes annuels 2024

Bilan au 31 décembre 2024

Actif

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Liquidités		63 184 226.27	122 762 089.40
Créances sur cotisations de primes		27 436 582.70	28 483 313.65
Autres créances	7.1	50 298 740.78	41 605 775.49
Prêts obligataires et autres placements financiers		1 490 143 480.53	1 331 769 104.40
Prêts garantis par gages immobiliers		112 232 861.58	99 312 326.69
Immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières	6.3.1	1 022 246 966.03	940 504 413.49
Actions et titres similaires ou participations		1 612 010 679.86	1 400 823 933.01
Placements dans les entreprises affiliées	6.3	4 930 600.00	10 036 821.00
Mobilier et informatique		641 198.00	756 554.00
Placements	6.3	4 383 125 335.75	3 976 054 331.13
Compte de régularisation actif		1 935 849.98	13 006 085.00
Total de l'actif		4 385 061 185.73	3 989 060 416.13

Passif

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Prestations de libre passage et rentes		96 119 016.70	104 002 620.19
Autres dettes		8 080 118.90	6 214 448.60
Dettes		104 199 135.60	110 217 068.79
Compte de régularisation passif		1 945 893.31	1 200 045.94
Réserves de cotisations de l'employeur (RCE) / fonds divers	6.7	29 319 815.87	28 607 152.63
Provisions non techniques	3.4	274 442.55	205 617.70
Capital de prévoyance personnes assurées actives	5.2	2 637 581 285.65	2 436 631 115.65
Capital de prévoyance bénéficiaires de rente	5.4	1 056 646 516.00	987 707 516.00
Provisions techniques	5.7	150 076 629.00	128 904 128.00
Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3 844 304 430.65	3 553 242 759.65
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	405 017 467.75	295 587 771.42
Fonds libres		0.00	0.00
Total du passif		4 385 061 185.73	3 989 060 416.13

Comptes annuels 2024

Compte d'exploitation 2024

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Cotisations des employé-e-s		100 793 322.50	95 161 037.40
Cotisations de l'employeur		122 887 253.30	116 207 798.65
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) pour le financement des cotisations		- 5 785 940.60	- 9 382 233.90
Primes uniques et rachats		25 061 052.95	24 766 641.10
Apports aux réserves de cotisations de l'employeur (RCE) / fonds divers		6 671 409.84	6 295 644.40
Subsides du fonds de garantie		1 901 902.05	1 864 462.60
Cotisations et apports ordinaires et autres		251 529 000.04	234 913 350.25
Apports de libre passage		249 018 243.85	269 475 199.55
Remboursement de versements anticipés EPL/divorce		7 810 373.70	6 507 398.10
Prestations d'entrée		256 828 617.55	275 982 597.65
Apports provenant de cotisations et prestations d'entrée		508 357 617.59	510 895 947.90
Rentes de vieillesse		- 48 821 078.50	- 45 050 031.40
Rentes de survivant-e-s		- 2 671 673.05	- 2 354 735.55
Rentes d'invalidité		- 4 541 849.85	- 4 240 994.58
Prestations en capital à la retraite		- 40 991 991.85	- 42 093 035.25
Prestations en capital au décès et à l'invalidité		- 3 944 217.75	- 4 368 505.85
Prestations réglementaires		- 100 970 811.00	- 98 107 302.63
Prestations de libre passage en cas de sortie		- 246 176 866.05	- 305 804 582.80
Versements anticipés EPL / divorce		- 8 619 964.00	- 7 073 451.15
Prestations de sortie		- 254 796 830.05	- 312 878 033.95
Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés		- 355 767 641.05	- 410 985 336.58
Constitution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		- 476 996 230.60	- 483 957 907.40
Constitution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		- 68 939 000.00	- 44 328 985.00
Constitution de provisions techniques		- 15 017 000.00	29 928 891.00
Rémunération du capital épargne		- 105 977 252.45	- 39 789 901.80
Constitution de réserves de cotisations de l'employeur (RCE)/ fonds divers		- 6 498 603.84	- 5 958 766.00
Constitution de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		- 673 428 086.89	- 544 106 669.20
Dissolution de capitaux de prévoyance personnes assurées actives		254 796 830.05	312 878 033.95
Dissolution de capitaux de prévoyance bénéficiaires de rente		128 195 876.60	114 129 316.36
Prélèvement sur les réserves de cotisations de l'employeur pour le financement des cotisations		5 785 940.60	9 382 233.90
Dissolutions de capitaux de prévoyance, provisions techniques et RCE		388 778 647.25	436 389 584.21
Prestations d'assurance		19 770 086.00	16 708 771.20
Produits de prestations d'assurance		19 770 086.00	16 708 771.20
Primes d'assurance	5.1	- 22 023 740.00	- 21 498 957.00
Résultat du risque provenant de la réassurance		1 533 528.00	- 4 821 950.00
Cotisations au fonds de garantie		- 1 421 770.88	- 1 329 509.94
Charges d'assurance		- 21 911 982.88	- 27 650 416.94
Résultat net de l'activité d'assurance		- 134 201 359.98	- 18 748 119.41

	Annexe	2024 CHF	2023 CHF
Résultat liquidités		328 270.01	299 878.20
Intérêts moratoires sur prestations de libre passage		- 555 132.22	- 441 752.95
Résultat prêts obligataires et autres placements financiers		- 57 536 974.81	10 543 228.80
Résultat prêts garantis par gages immobiliers		577 793.75	447 588.47
Résultat autres prêts		6 875.00	7 500.00
Résultat immeubles et parts de fonds de valeurs immobilières		35 140 028.33	37 165 140.87
Résultat actions et titres similaires ou participations		294 887 445.58	204 290 133.83
Frais administratifs des placements	6.5	- 20 040 310.52	- 15 446 462.35
Résultat net des placements		252 807 995.12	236 865 254.87
Autres produits		91 287.72	5 960.44
Autres frais		- 23 731.85	- 32 371.27
Frais d'administration		- 6 370 954.08	- 5 127 060.39
Frais de marketing et de publicité		- 163 979.41	- 1 098 179.53
Organe de révision et expert		- 60 050.00	- 144 735.01
Autorité de surveillance		- 47 369.29	- 46 013.90
Activités de courtage		- 2 602 141.90	- 2 505 616.71
Frais d'administration		- 9 244 494.68	- 8 921 605.54
Résultat avant modification de la réserve de fluctuation de valeurs		109 429 696.33	209 169 119.09
Modification de la réserve de fluctuation de valeurs	6.2	- 109 429 696.33	- 209 169 119.09
Excédent des produits (+) / charges (-)		0.00	0.00

1. Principes de base et organisation

1.1 Indications générales

Forme juridique et but

Nest Fondation collective a été créée le 3 mars 1983 et a son siège à Zurich. Elle a la forme juridique d'une fondation au sens de l'article 80 ss. CC.

La Fondation a pour but la prévoyance professionnelle pour les employées et employés des entreprises affiliées ainsi que de leurs survivantes et survivants par le versement de prestations de retraite, d'invalidité et de décès. Chaque entreprise affiliée constitue une institution de prévoyance disposant de son propre plan de prévoyance.

Enregistrement LPP et fonds de garantie

L'Autorité de surveillance LPP et des fondations du canton de Zurich est responsable de Nest Fondation collective. Celle-ci intervient au niveau de l'application de la loi (LPP) et des ordonnances et édicte, si nécessaire, les directives correspondantes.

La Fondation est inscrite pour la réalisation de la prévoyance obligatoire conformément à la LPP dans le registre de la prévoyance professionnelle sous le numéro ZH.1430. Elle paie des cotisations au fonds de garantie LPP.

Acte de fondation et règlements

– Acte de fondation	valable à partir de	septembre 2014
– Règlement intérieur	valable à partir de	décembre 2021
– Règlement de prévoyance	valable à partir de	janvier 2024
– Règlement relatif aux provisions	valable à partir de	décembre 2019
– Règlement de liquidation partielle et totale	valable à partir de	janvier 2012
– Règlement sur l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle (EPL)	valable à partir de	janvier 2021
– Règlement de placement	valable à partir de	janvier 2023
– Règlement des frais	valable à partir de	janvier 2023

Organes

Les organes de la Fondation sont l'Assemblée des délégué-e-s (AD), les Commissions de prévoyance du personnel (CPP) des institutions de prévoyance ainsi que le Conseil de fondation (CF). L'Assemblée des délégué-e-s est composée de représentantes et représentants des institutions de prévoyance en fonction des sommes salariales assurées. Elle élit le Conseil de fondation. Le Conseil de fondation dirige la Fondation et la représente à l'extérieur. Il décide des modifications du règlement de prévoyance qui concernent la Fondation dans son ensemble ainsi que des modifications de l'organisation de la Fondation et les remet si possible à l'AD, pour consultation. En outre, il est responsable des modifications du règlement de placement.

Les CPP sont responsables des dispositions réglementaires et de leur application au niveau des institutions de prévoyance. L'AD, le CF et les CPP sont constitués de manière paritaire.

Membres du Conseil de fondation/droit à la signature

Jeannette Leuch (RE), MBA, partenaire Invalue AG, Saint-Gall,
Présidente du Conseil (depuis 2019)
Mandat exercé depuis 2014, élue jusqu'en 2026

Manuela Bammert (RE), experte fédérale en comptabilité/contrôle de gestion &
spécialiste RH avec brevet fédéral; membre de la direction de Steinhof Lucerne
Mandat exercé depuis 2022, démission en octobre 2024

Christoph Curtius (RP), lic. oec. HSG; PKRück AG, Vaduz
Mandat exercé depuis 2015, démission en mars 2024

Jacqueline Henn (RP), Dr. oec. HSG; Université Bâle
Mandat exercé depuis 2021, élue jusqu'en 2026

Susanna Petrone (RP), journaliste; chargée de communication WWF Suisse
Mandat exercé depuis 2022, élue jusqu'en 2026

Dina Raewel (RP), licenciée en droit LL. M.; Raewel Advokatur, Zurich
Mandat exercé depuis 2014, élue jusqu'en 2026

Jacqueline Seiler (RE), gestion d'entreprise, spécialisation NPO,
directrice OTB Consulting GmbH, Bâle
Mandat exercé depuis novembre 2024, élue jusqu'en 2026

Raphael Wildi (RE), économiste d'entreprise;
directeur de K & F KiTs GmbH, Ennetbaden
Mandat exercé depuis 2022, élue jusqu'en 2026

Beatrice Zwicky (RE), licenciée en sciences économiques;
Conseil d'entreprise, Zollikon
Mandat exercé depuis 2010, élue jusqu'en 2026

David Wittwer (RP), job coach, FAU – Fokus Arbeit Umfeld, Zurich
Mandat exercé depuis avril 2024, élu jusqu'en 2026

(RE) Représentant-e des employeurs-euses

(RP) Représentant-edu personnel

Droit à la signature des membres du Conseil de fondation: collectivement à deux

Organe de révision

BDO SA, Zurich, Marcel Frick, auditeur diplômé

Expert en prévoyance professionnelle

Partenaire contractuel: Libera AG, Zurich

Expert en charge: Kate Kristovic, experte en caisse de pension CSEP

Autorité de surveillance

BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)

Direction Gerold Borrmann, MBA, MScBM

Bureaux

Nest Sammelstiftung, Molkenstrasse 21, 8004 Zurich
T 044 444 57 57, www.nest-info.ch

Nest Fondation collective, 10, rue de Berne,
1201 Genève, T 022 345 07 77, www.nest-info.ch

1.2 Entreprises affiliées

	2024	2023
Nombre d'entreprises au 1er janvier	4 088	3 914
Nouvelles affiliations	357	338
Contrats dissous	208	164
dont résiliations	17	16
Nombre d'entreprises au 31 décembre	4 237	4 088

1.3 Nombre d'entreprises d'après le nombre d'assuré·e·s

Nombre d'assuré·e·s par entreprise	Nombre d'entreprises	Nombre d'assuré·e·s
1	1 642	1 642
2	693	1 386
3 à 5	801	3 059
6 à 10	522	3 948
11 à 20	313	4 507
21 à 50	170	5 241
51 à 100	62	4 411
plus de 100	34	5 331
Total	4 237	29 525

2. Personnes assurées actives et bénéficiaires de rente

2.1 Personnes assurées actives

	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Variation
1er janvier 2024	13 416	15 006	28 422	27 649	2,8 %
Entrées	3 545	4 613	8 158	8 382	-2,7 %
Sorties et cas d'invalidité *	2 785	3 817	6 602	7 166	-7,9 %
Décès	18	10	28	28	0,0%
Retraites	196	229	425	415	2,4 %
Sorties, total	2 999	4 056	7 055	7 609	-7,3 %
État au 31 décembre 2024	13 962	15 563	29 525	28 422	3,9 %
Assuré·e·s en 2024, y compris les sortant·e·s	16 961	19 619	36 580	36 031	5,1 %

* Une partie des cas d'invalidité ne peut pas encore être identifiée comme telle en raison des délais d'attente.

Les nombreuses entrées en 2024 sont surtout dues aux nouvelles affiliations de 357 entreprises.

La sortie d'entreprise la plus importante en 2024 a totalisé 167 personnes assurées. Les conditions selon l'art. 1 du règlement de liquidation partielle et totale n'ont ainsi pas été remplies, que ce soit au niveau de la Fondation ou de l'institution de prévoyance.

2.2 Bénéficiaires de rente

	Rentes de vieillesse	Rentes de partenaires	Rentes d'invalidité	Rentes d'enfants/ d'orphelin	Total
Effectif au 1.1.2024	2 536	274	395	241	3 446
Entrées et reprises	210	33	67	27	337
Passage d'une rente d'invalidité à une rente de vieillesse	31	0	-31	0	0
Décès	-44	-11	-4	0	-59
Droits à la rente éteints	0	0	-3	-21	-24
Effectif au 1.1.2025	2 733	296	424	247	3 700

2.3 Autres indications statistiques

	2024 Nombre	2023 Nombre	2024 CHF	2023 CHF
Retraits pour la propriété du logement	99	82	6 494 723	5 095 499
Remboursements pour la propriété du logement	47	44	2 246 228	2 090 881
Transferts à la suite de divorce	31	45	2 125 241	1 977 952
Versements à la suite de divorce	59	52	5 564 146	4 416 517
Rachats	811	820	25 061 053	24 766 641
Nouvelles mises en gage	17	15		

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des plans de prévoyance

Les plans sont définis pour chaque institution de prévoyance. Il s'agit aussi bien de plans minimaux LPP que de solutions enveloppantes.

3.2 Financement/méthodes de financement

La répartition des primes entre le personnel et les employeurs peut être réglée à l'intérieur d'une institution de prévoyance. La part de l'employeur ne doit pas être inférieure à 50 %.

3.3 Cotisations

	2024 CHF	2023 CHF
Primes d'épargne employeurs	103 732 921	98 093 594
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 4 809 653	- 7 794 693
Primes d'épargne employé-e-s	84 470 717	79 652 206
Total primes d'épargne	183 393 985	169 951 107
Primes de risque employeurs	16 731 628	15 870 389
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 775 774	- 1 261 090
Primes de risque employé-e-s	12 818 464	12 156 988
Total primes de risque	28 774 318	26 766 287
Cotisations aux frais d'administration employeur	4 324 606	4 108 278
dont réserves de cotisations de l'employeur (RCE)	- 200 514	- 326 451
Cotisations aux frais d'administration employé-e-s	3 504 141	3 351 843
Total cotisations aux frais d'administration	7 628 234	7 133 670

3.4 Provisions non techniques

	2024 CHF	2023 CHF
Provisions non techniques	274 443	205 618
Positions qu'elles comportent		
Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes	100 000	100 000
Diverses provisions immobilières	174 443	105 618

3.4.1 Ajustement de valeurs Créances sur avoirs de primes

	2024 CHF	2023 CHF
Contributions dues au 31 décembre ou avant, qui n'ont pas encore été payées à la fin mars	221 823	65 737
Procédure de sommation spécifique à la caisse	114 003	15 846
Employeurs mis en poursuite	80 955	30 655
Employeurs en faillite ou procédure de sursis concordataire	0	0
Prestations d'insolvabilité demandées auprès du fonds de garantie	26 866	19 236
Autres impayés (contrats de vente par acomptes, plans de paiement)	0	0
Nombre d'employeurs retardataires	16	12

Il existe une provision non technique de CHF 100 000 qui sert à combler les pertes subies à cause d'entreprises affiliées devenues insolubles.

4. Principes d'évaluation et de présentation des comptes, continuité

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon Swiss GAAP RPC 26

L'exercice de Nest Fondation collective se composant du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe a été établi selon la norme Swiss GAAP RPC 26, afin de présenter aux destinataires une situation correcte de la fortune, des finances et des gains correspondant aux conditions réelles.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Pour établir les comptes annuels, les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

Position	Évaluation
Liquidités	Valeur nominale
Obligations et actions	Valeur vénale (valeur du cours en bourse)
Créances, hypothèques, prêts	Valeur nominale
Immobilier (immeubles directement détenus)	Valeur vénale évaluée par l'expert externe au moyen de la méthode DCF («Mark-to-Model»)
Immobilier (immeubles indirectement détenus)	Valeur vénale (valeur du cours en bourse) ou Net Asset Value
Private Equity, Infrastructure, Insurance Linked Securities, Private Debt (Fonds)	Net Asset Value (évaluation conformément aux normes reconnues internationalement, «Mark-to-Model») ou valeur vénale
Private Equity (participations directes)	Valeur comptable des fonds propres ou dernier prix de transaction
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	Les bases techniques VZ 2020 (table générationnelle) sont utilisées avec un taux d'intérêt technique de 1,75 %.

La notion «Mark-to-Model» se réfère à la pratique consistant à évaluer un titre, un projet ou une position à des prix déterminés par des modèles financiers.

La méthode des flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow ou DCF) ou l'évaluation par les multiples en sont des exemples.

4.3 Détails sur l'évaluation des immeubles directement détenus

La valeur actuelle des biens immobiliers est déterminée par un expert externe selon la méthode DCF. L'expert est indépendant de Nest. Il est choisi par la Commission de placement. Le portefeuille immobilier a été évalué au 31 décembre 2024 par Wüest Partner AG. Le taux d'actualisation moyen se monte à 2,66% (nominal) et se fonde sur un taux d'inflation attendu de 1,25%. Les flux de trésorerie sont pronostiqués spécifiquement à 10 ans. Ensuite, la valeur résiduelle est définie sur la base d'une rente perpétuelle.

5. Risques actuariels / couverture des risques / degré de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

Depuis le 1^{er} janvier 2005, il existe une réassurance congruente auprès de PKRück Lebensversicherungsgesellschaft für die betriebliche Vorsorge SA, à Vaduz, c'est-à-dire que les prestations réglementaires d'invalidité et de décès de Nest Fondation collective sont couvertes par la société PKRück. Les risques vieillesse, respectivement longévité, sont supportés par Nest Fondation collective elle-même. La valeur de rachat des réserves mathématiques pour rentes AI s'établit à CHF 0,998 million au 31 décembre 2024.

	2024 CHF	2023 CHF
Prime de risque	15 268 605	14 877 194
Prime de risque pour excédent de somme	4 904 481	4 789 407
Prime de coûts	1 850 655	1 832 356
Prime totale	22 023 741	21 498 957

Durant l'exercice sous revue, Nest Fondation collective n'a reçu aucune part d'excédent de l'assurance.

5.2 Développement et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

	2024 CHF	2023 CHF
État des avoirs-épargne au 1 ^{er} janvier	2 436 631 115	2 343 388 386
Bonifications de vieillesse	195 070 036	183 171 320
Autres cotisations et apports	25 061 053	24 766 641
Apports de libre passage	249 018 244	269 475 200
Versements pour divorce	5 564 146	4 416 517
Remboursement EPL	2 246 228	2 090 881
Compensation art. 17 LFLP	36 524	37 349
Prestations de libre passage en cas de sortie	- 246 176 866	- 305 804 583
Versements pour divorce	- 2 125 241	- 1 977 952
Versements anticipés EPL	- 6 494 723	- 5 095 499
Dissolution suite à la retraite, décès et invalidité	- 127 226 483	- 117 627 046
Rémunération du capital épargne	105 977 252	39 789 902
Total capital de prévoyance personnes assurées actives au 31.12.	2 637 581 285	2 436 631 115

En 2024, les avoirs d'épargne ont été rémunérés au taux de 4,50 % (année précédente: 1,75 %).

Le Conseil de fondation fixera la rémunération définitive des avoirs de vieillesse pour 2025 dans le courant de l'automne. Le taux d'intérêt de mutation pour 2025 se monte à 1,25 % pour les départs/retraites en cours d'année.

5.3 Total des avoirs de vieillesse selon la LPP

Les avoirs de vieillesse selon la LPP se montaient à CHF 1 352 865 755.50 (année précédente CHF 1 283 667 303.25) et sont compris dans le capital de prévoyance des personnes assurées actives. Le taux minimum LPP défini par le Conseil fédéral était de 1,25 %.

5.4 Capital de prévoyance bénéficiaires de rente

	2024 CHF	2023 CHF
État du capital de prévoyance au 1 ^{er} janvier	987 707 516	943 378 531
Adaptation au nouveau calcul au 31 décembre	68 939 000	44 328 985
Total capital de prévoyance bénéficiaires de rente au 31.12.	1 056 646 516	987 707 516
Nombre de bénéficiaires de rente (détails cf. 2.2)	3 700	3 446

5.4.1 Capital de couverture pour bénéficiaires de rente / droits expectatifs

Le capital de couverture pour les personnes retraitées correspond à la valeur en liquide des rentes en cours pour personnes retraitées, invalides, veuves et pour les enfants, y compris les droits expectatifs.

5.5 Résultat de la dernière expertise actuarielle

Nest Fondation collective est contrôlée périodiquement sur le plan actuariel par l'expert en prévoyance professionnelle. Résultat de la dernière vérification au 31 décembre 2023:

- Le taux d'intérêt technique et les bases actuarielles utilisées sont appropriés.
- Au 31 décembre 2023, la Fondation offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements (art. 52e al. 1 lettre a LPP).
- Les dispositions réglementaires de nature actuarielle relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales (art. 52e al. 1 lettre b LPP).
- Les mesures prises pour couvrir les risques actuariels sont suffisantes.

5.6 Bases techniques

Les tables générationnelles VZ 2020 servent de bases actuarielles. Le taux d'intérêt technique est actuellement fixé à 1,75 %.

5.7 Provisions techniques

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Provision pour taux de conversion trop élevés	88 940 000	73 451 000
Réserve de fluctuation de valeurs en cas de sinistre	12 293 000	12 765 000
Provision pour cas d'invalidité en suspens	48 843 629	42 688 128
Total provisions techniques	150 076 629	128 904 128

5.7.1 Provisions pour taux de conversion trop élevés

La provision pour taux de conversion trop élevés en cas de sinistre sert à financer les pertes sur les retraites résultant du calcul des rentes sur la base de taux de conversion trop élevés par rapport au taux de conversion actuariel correct. La provision correspond aux pertes sur les retraites estimées sur une période de temps définie pour les avoirs de vieillesse accumulés au jour de référence du bilan des personnes assurées et des personnes invalides qui ont atteint l'âge de 56 ans révolus. On suppose ici que 20 % des avoirs de vieillesse ne seront pas convertis en rente mais perçus sous forme de capital.

La période de temps déterminante est de trois ans et six mois au 31 décembre 2024. Elle est prolongée de trois mois à chaque année supplémentaire, mais au maximum sur une période de cinq ans.

→

5.7.2 Réserve de fluctuation des risques en cas de sinistre

La provision pour fluctuation des risques vise à garantir les droits des bénéficiaires de prestations en cas de sinistralité défavorable. Le Conseil de fondation s'assure en principe que les cotisations de risque suffisent à couvrir les coûts attendus des événements assurés «invalidité» et «décès». La réserve pour risque de fluctuation est définie de telle sorte qu'elle suffise dans 99,9 % des cas à financer les coûts de l'assurance risque sur un an, en combinaison avec les cotisations de risque. La provision est calculée par l'expert en prévoyance professionnelle.

5.7.3 Provision pour cas d'invalidité en suspens

La provision pour cas d'invalidité en suspens sert à financer les cas d'invalidité déjà survenus et notifiés (en suspens) ainsi que les cas d'invalidité encore non notifiés (latents). Elle correspond à la provision constituée pour ces cas dans le cadre de la réserve de risque client. En cas de liquidation partielle, la provision est comptée au capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

5.8 Degré de couverture selon l'article 44 OPP 2

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Capitaux de prévoyance nécessaires et provisions techniques	3 844 304 431	3 553 242 760
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3 844 304 431	3 553 242 760
Réserve de fluctuation de valeurs	405 017 468	295 587 771
Capital de la Fondation, fonds libres	0	0
Fonds disponibles pour la couverture des engagements réglementaires	4 249 321 898	3 848 830 531
Taux d'intérêt technique	1,75 %	1,75 %
Degré de couverture (disponible en % des fonds nécessaires)	110,5 %	108,3 %

6. Explications relatives aux placements et au résultat net des placements

6.1 Organisation de l'activité de placement, règlement de placement

Réglementation de l'organisation et des responsabilités	Règlement de placement
Droit de participation consultatif	Assemblée des délégué·e·s
Responsabilité politique de placement et stratégie de placement	Conseil de fondation
Responsabilité mise en œuvre de la stratégie de placement	Commission de placement
Mise en œuvre de la stratégie de placement	Direction du département Placements
Global Custodian	Credit Suisse AG, Zurich
Fonds à investisseur unique «Nest Futura Umbrella Fund»	Credit Suisse Funds AG, Zurich
Loyauté dans la gestion de fortune	Toutes les personnes et tous les gérants de fortune mandatés ont confirmé qu'ils ont respecté les directives de loyauté de Nest en 2024.
Rétrocessions	Nest demande à la banque dépositaire, aux gestionnaires de fortune et aux émetteurs le remboursement de toutes les rétrocessions et indemnités de distribution depuis des années. Tous les partenaires commerciaux ont confirmé n'avoir reçu, pour l'année écoulée, aucune rétrocession depuis des mandats de Nest.



Membres de la commission de placement

Saoirse Jones, lic. rer. pol., CFA	Présidente
Daniel Dubach, lic. rer. pol.	Membre
Thomas Heilmann, lic. rer. pol.	Membre (jusqu'au 16.12.2024)
Jacqueline Henn, Dr. oec., membre du CF	Membre
Beatrice Zwicky, lic. oec. publ.; membre du CF	Membre
Diego Liechti, Dr. rer. oec.; directeur des placements	Membre
Thorsten Buchert, directeur Nest	Membre consultant (jusqu'au 30.6.2024)
Gerold Borrmann, MBA, MScBM; directeur Nest	Membre consultant (à partir du 12.8.2024)

Conseillers en placement et en durabilité

Fonction	Nom
Conseiller en durabilité	Inrate AG, Zurich
Conseiller en droit de vote et engagement	Inrate AG, Zurich; Ethos Services SA, Genève; Minerva Analytics, Witham (Grande-Bretagne)
Fournisseur de données de durabilité	ISS Switzerland AG, Zurich
Investment Controlling	PPCmetrics AG, Zurich
Conseil en placement Private Equity (Swiss Ventures)	Verve Capital Partners AG, Zurich
Conseil en placement Private Debt	Cambridge Associates AG, Zurich
Estimateur immobilier	Wüest Partner AG

Gérants de fortune

Fonction	Nom
Liquidités	En interne
Obligations CHF	Pictet Asset Management SA, Genève/Zurich
Hypothèques CHF	En interne en collaboration avec Avobis; Credit Suisse AG, Zurich
Obligations monnaies étrangères (ME)	Vontobel Asset Management, Zurich
Obligations marchés émergents	Sydbank A/S, Aabenraa (DK)
Actions Suisse	Vontobel Asset Management, Zurich
Actions Global	Teachers Advisors LLC (Nuveen), New York (États-Unis)
Actions Global Small Cap	Dimensional Fund Advisors Ltd., Chicago (États-Unis)
Actions marchés émergents	Swiss Rock AG, Zurich
Immobilier Suisse	En interne; Maerki Baumann & Co. AG, Zurich
Immobilier Global	AFIAA Real Estate Investment AG, Zurich; Credit Suisse AG, Zurich
Private Equity/Infrastructures	Grosvenor, New York (USA); Unigestion SA, Genève/Zurich
Insurance Linked Securities	Twelve Capital AG; Swiss Re Insurance-Linked Investment Management Ltd.; Cambridge Associates AG, Zurich
Private Debt	Muzinich & Co. Inc, New York (États-Unis)
Couverture de change	Credit Suisse AG, Zurich

Les gestionnaires de fortune suisses sont agréés par la FINMA, les gestionnaires de fortune d'Amérique du Nord par la SEC et le gérant de fortune danois par la FSA danoise.



Exercice des droits de vote d'actionnaires (en particulier l'art. 732 ss CO):

Les droits de vote liés aux actions suisses sont exercés par zRating, respectivement Inrate, une agence de notation de durabilité suisse indépendante. Pour les actions internationales, les droits de vote sont exercés par Minerva, une société indépendante de conseil en vote basé au Royaume-Uni. Le comportement de vote pour les actions suisses est publié sur notre site Internet.

6.2 Objectifs et calcul de la réserve de fluctuation de valeurs

	2024 CHF	2023 CHF
État de la réserve de fluctuation de valeurs au 1 ^{er} janvier	295 587 771	86 418 652
Fluctuation du compte d'exploitation	109 429 696	209 169 119
Réserve de fluctuation de valeurs selon le bilan au 31 décembre	405 017 467	295 587 771
Objectifs de la réserve de fluctuation de valeurs (montant)	659 000 000	609 000 000
Déficit de réserve pour la réserve de fluctuation de valeurs	- 253 982 533	- 313 412 229
Capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	3 873 624 247	3 581 849 912
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % du capital porteur d'intérêts (cf. 6.2.1)	10,5 %	8,3 %
Réserve de fluctuation de valeurs comptabilisée en % de la valeur cible	61,5 %	48,5 %
Valeur cible réserve de fluctuation de valeurs en % du capital porteur d'intérêts	17,0 %	17,0 %

Le règlement des placements définit la valeur cible de la réserve de fluctuation de valeurs selon des principes économico-financiers. Eu égard à la composition des placements au jour du bilan, les valeurs cibles précitées sont nécessaires.

La Nest Fondation collective présente un déficit de réserve de 254 millions de CHF et a par conséquent une capacité de risque limitée.

6.2.1 Capital porteur d'intérêts

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Capital de prévoyance et provisions techniques	3 844 304 431	3 553 242 760
Réserve de cotisations employeurs/fonds divers	29 319 816	28 607 153
Total capital porteur d'intérêts	3 873 624 247	3 581 849 912

6.3 Présentation des placements par catégorie

La stratégie de placement définie par le Conseil de fondation s'oriente en fonction de la capacité de risque de la Fondation ainsi qu'en fonction des caractéristiques de rendement et de risque des différentes catégories de placement.

	2024 Mio. CHF	Réel 2024	Fourchette inférieure	Structure de l'objectif	Fourchette supérieure	Limites OPP2	2023 Mio. CHF	Réel 2023
Liquidités	63,2	1,5 %	0,0 %	1,0 %	7,0 %		122,8	3,1 %
Total valeurs nominales	1 312,6	30,5 %	22,0 %	32,0 %	42,0 %	100 %	1 226,2	31,4 %
Obligations CHF	840,4	19,5 %	15,0 %	20,0 %	25,0 %		773,6	19,8 %
Hypothèques CHF	113,6	2,6 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		100,7	2,6 %
Obligations ME	276,3	6,4 %	4,5 %	7,0 %	9,5 %		275,0	7,0 %
Obligations Emerging Markets	82,3	1,9 %	1,0 %	2,0 %	3,0 %		76,9	2,0 %
Total Actions	1 279,2	29,7 %	20,5 %	29,0 %	37,5 %	50 %	1 092,8	28,0 %
Actions Suisse	161,4	3,7 %	2,5 %	4,0 %	5,5 %		153,4	3,9 %
Actions Global	857,7	19,9 %	15,0 %	19,0 %	23,0 %		717,8	18,4 %
Actions Global Small Caps	130,1	3,0 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		114,4	2,9 %
Actions Emerging Markets	130,0	3,0 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		107,1	2,7 %
Total Immobilier	1 022,2	23,7 %	18,0 %	25,0 %	32,0 %	30 %	940,5	24,1 %
Immobilier Suisse	935,6	21,7 %	16,5 %	22,0 %	27,5 %		837,6	21,4 %
Immobilier Global	86,7	2,0 %	1,5 %	3,0 %	4,5 %		102,9	2,6 %
Total Placements alternatifs	627,5	14,6 %	6,0 %	13,0 %	20,0 %	15 %	523,0	13,4 %
Private Equity et Infrastructure	336,4	7,8 %	4,0 %	7,0 %	10,0 %		316,5	8,1 %
Insurance Linked Securities	153,2	3,6 %	1,0 %	3,0 %	5,0 %		129,6	3,3 %
Private Debt	138,0	3,2 %	1,0 %	3,0 %	5,0 %		76,9	2,0 %
Total actifs financiers	4 304,7	100,0 %		100,0 %			3 905,2	100,0 %
Créances et provisions	77,7						70,1	
Mobilier	0,6						0,8	
Compte de régularisation actif	1,9						13,0	
Total de l'actif	4 385,1						3 989,1	
Total des actions cotées et non cotées	1 615,5	37,5 %					1 409,2	36,1 %
Total Placements alternatifs selon OPP 2	627,5	14,6 %				15 %	523,0	13,4 %
Total Monnaies étrangères	2 076,4	48,2 %					1 789,6	45,8 %
Total Monnaies étrangères après couverture de change	431,7	10,0 %	5,0 %	10,0 %	15,0 %	30 %	398,4	10,2 %

Les limites définies dans l'article 54 OPP 2 (limite par débiteur), l'article 54a OPP 2 (limite en matière de participation) et les articles 54b OPP 2 (limite en matière de biens immobiliers) et 55 OPP 2) sont respectées.

Commentaires concernant les placements alternatifs

Les placements en private equity de la Fondation comprennent des titres non cotés en bourse. Les investissements directs de CHF 27,2 millions dans des sociétés anonymes incluent des actions de la Banque Alternative Suisse SA, d'Inrate et de PKRück. Le portefeuille de placements en private equity est globalement bien diversifié et les exigences de l'art. 50 OPP 2, al. 1 à 3 (sécurité et répartition du risque) sont prises en compte de manière adéquate.

Commentaires concernant les placements chez l'employeur

À la date de référence du bilan, la Fondation détient des placements d'un montant de CHF 4 930 600 dans les entreprises affiliées. Ils se composent de prêts, d'actions et de bons de participations. La position est placée à des conditions conformes au marché.

6.3.1 Détails sur les placements directs dans l'immobilier Suisse

	31.12.2024 CHF	en %	31.12.2023 CHF	en %
Immobilier Suisse				
Biens immobiliers (placements directs)				
Construction d'habitations	410 844 000	53,8 %	402 887 000	57,4 %
Immeubles commerciaux	46 630 000	6,1 %	47 600 000	6,8 %
Utilisation mixte	134 528 000	17,6 %	132 631 000	18,9 %
Immeubles en construction	172 261 500	22,5 %	119 214 000	17,0 %
Total Immeubles	764 263 500	100,0 %	702 332 000	100,0 %
Par région				
Ville de Zurich	185 815 000	24,3 %	176 973 000	25,2 %
Région de Zurich (ville non comprise)	346 233 000	45,3 %	331 155 000	47,2 %
Canton de Lucerne	15 015 000	2,0 %	15 279 000	2,2 %
Région de Bâle	117 460 500	15,4 %	116 585 000	16,6 %
Canton d'Argovie	48 010 000	6,3 %	47 060 000	6,7 %
Suisse romande	51 730 000	6,8 %	15 280 000	2,2 %
Total	764 263 500	100,0 %	702 332 000	100,0 %

L'état de construction des biens immobiliers est réexaminé régulièrement et les biens immobiliers entretenus en conséquence. L'état des bâtiments, attendu leurs âges, peut être qualifié de bon.

À l'exception de vacances dues à des travaux en cours, tous les bâtiments sont entièrement loués et présentent une rotation de locataires usuelle. Tout contrat de location passé avec des collaborateurs ou collaboratrices des entreprises affiliées à Nest est conclu aux conditions usuelles du marché.

Le parc immobilier a été évalué au 31 décembre 2024 par Wüest Partner AG selon la méthode DCF (actualisation des flux de trésorerie). Ces évaluations prennent en considération la situation, l'état de la construction, les investissements à escompter ainsi que l'âge des bâtiments. Les loyers actuels et leur évolution éventuelle sur le marché sont également examinés. Les évaluations sont contrôlées chaque année par Wüest Partner AG et adaptées, le cas échéant. Les immeubles sont visités périodiquement tous les trois ans.

6.3.2 Détails sur le Private Equity et les Infrastructures

	31.12.2024 CHF	in %	31.12.2023 CHF	in %
Private Equity				
Participations stratégiques	27 214 742	8,1 %	31 276 985	9,9 %
Start-ups suisses (Venture)	23 043 752	6,9 %	22 696 405	7,2 %
Fonds et co-investissements	229 290 326	68,2 %	207 787 374	65,7 %
Total Private Equity	279 548 820	83,1 %	261 760 764	82,7 %
Total Infrastructures (uniquement fonds)	56 804 652	16,9 %	54 690 168	17,3 %
Total Private Equity et Infrastructures	336 353 472	100,0 %	316 450 932	100,0 %

6.4. Engagements en cours à partir des investissements en Private Equity, Infrastructures, Private Debt et ILS

	Mio. AUD	Mio. CHF	Mio. USD	Mio. EUR	Mio. GBP	Mio. SEK	Total Mio. CHF
Engagements en cours 2024	–	–	47,3	66,6	6,5	12,5	113,8
Engagements en cours 2023	0,5	–	49,2	65,1	3,7	28,9	108,3
Cours de change 2024	0,561	1,000	0,906	0,938	1,135	0,082	

6.4.1 Instruments financiers dérivés (ouverts) en cours

Des instruments dérivés ont été utilisés au cours de l'année 2024 dans le cadre des prescriptions (article 56a OPP 2 avec recommandations relatives à l'usage et à la présentation des instruments financiers dérivés). Seuls les instruments de réduction des engagements sont utilisés pour la couverture de change. Tous les produits dérivés utilisés reposent en outre sur un contrat-cadre standardisé (par exemple contrat-cadre SMA ISDA). Concrètement, des produits dérivés (currency overlay) ont été utilisés uniquement dans le cadre de la couverture de change. Il s'agit de swaps et de d'opérations à terme. Le tableau suivant montre que les produits dérivés sont entièrement couverts selon OPP 2.

Au 31 décembre 2024, l'exposition au risque de change, les opérations à terme sur devises et l'exposition au risque de change après couverture étaient les suivantes.

Monnaie	Exposition au risque de change sans opérations à terme sur devises en monnaie locale	Opérations à terme sur devises en monnaie locale	Exposition au risque de change avec opérations à terme sur devises en monnaie locale
Diverse	155 225 068	0	155 225 068
AUD	44 473 515	– 37 092 000	7 381 515
CAD	68 894 566	– 57 535 000	11 359 566
CHF	2 489 405 155	1 343 449 878	3 832 855 033
DKK	341 301 652	– 295 103 000	46 198 652
EUR	273 634 386	– 229 247 000	44 387 386
GBP	70 994 720	– 59 561 000	11 433 720
HKD	281 569 605	– 232 467 000	49 102 605
JPY	11 339 973 529	– 9 310 647 000	2 029 326 529
NOK	75 551 474	– 63 432 000	12 119 474
SEK	158 794 845	– 133 840 000	24 954 845
USD	1 190 566 795	– 987 170 000	203 396 795
Total en CHF	4 289 553 298	– 24 975 835	4 264 597 442

La valeur de marché (valeur de remplacement) des opérations à terme sur devises se montait à CHF – 25,0 millions le 31 décembre 2024.

Les contreparties sont Credit Suisse SA (exposition CHF – 0,7 millions) et ZKB (exposition CHF – 24,3 millions).

Nest Fondation collective dispose d'une limite globale d'au plus CHF 160 millions chez Credit Suisse SA afin de garantir les appels de marge éventuels dans le cadre des opérations de négoce de gré à gré et des instruments financiers dérivés. Des titres et des avoirs bancaires ont été mis en gage par le biais d'un acte de nantissement limité, auprès du dépositaire centralisé (Credit Suisse SA) à titre de garantie. La limite globale n'a pas été sollicitée pendant tout l'exercice sous revue.

6.5 Frais d'administration des placements

	2024 CHF	2023 CHF
Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	6 632 865	5 198 591
Frais de gestion de fortune indirects des placements collectifs	13 407 445	10 247 872
Frais de gestion de fortune comptabilisés	20 040 311	15 446 462
Frais de gestion de fortune comptabilisés en % des placements de fortune transparents (TER)	0,47 %	0,39 %

Les frais de gestion de fortune des placements collectifs transparents au niveau des coûts ont été déterminés selon le concept de ratio des frais TER reconnu par la CHS PP.

Les frais de gestion de fortune comptabilisés directement comprennent les frais d'administration de CHF 6,6 millions, ainsi que les coûts de transaction et d'impôts (TTC) de CHF 0,5 million et les coûts supplémentaires (SC) de CHF 0,2 million.

Le total des frais sur encours (TER) a augmenté par rapport à l'année précédente, passant de 0,39 % à 0,47 %. Cette hausse s'explique par le fait que, contrairement à l'année précédente, aucune provision pour frais liés à la performance des placements sur le marché privé n'a été dissoute. Les frais de gestion de fortune se sont à nouveau normalisés à un niveau conforme aux attentes. La provision pour frais liés à la performance a été dissoute.

6.5.1 Ratio des coûts

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Placements avec transparence des coûts	4 226 994 703	3 951 358 569
Placements sans transparence des coûts	156 130 633	24 695 762
Quote-part de la transparence des coûts	96,44 %	99,38 %

Placements de la fortune sans transparence des coûts

Catégorie de placement	Nom du produit	Valeur vénale
Infrastructure	KKR Diversified Core	4 277 922
Infrastructure	Project Matrix	2 355 257
Infrastructure	KKR GV Co-Invest L.P.	3 787 657
Infrastructure	PVM Thirty Four L.P.	1 017 554
Infrastructure	AEIF 3 – Officium Co-Investment	2 082 326
Infrastructure	Quinbrook Infrastructure Partners	2 501 630
Private Equity	GCM Co-Inv. Opport. Feeder Fd	5 558 729
Private Equity	STG Alt. Inv.Sub Fd K	501 915
Private Equity	Eevolve Partner SCSp	925 228
Private Equity	Xenon Private Equity VIII SCA	685 056
Private Equity	Bregal Unternehmerkap. IV-A	344 280
Private Equity	Asia Environm. Partners II	2 754 258
Insurance Linked Securities	AXA DBIO II S.C.Sp	1 898 820
Private Debt	Muzinich alternative Inv. Fd	127 440 000
Total des placements de la fortune sans transparence des coûts		156 130 633

La première année suivant leur lancement, les placements illiquides sont souvent présentés comme non transparents, dans la mesure où les comptes n'ont pas été établis pour une année complète et aucun TER audité n'est donc disponible. C'est également le cas du Muzinich Alternative Fund, qui a été lancé en 2024 dans le but d'investir dans la dette privée.

6.6 Performance de la fortune globale

	2024 CHF	2023 CHF
Total de tous les actifs au début de l'exercice	3 989 060 416	3 683 240 126
Total de tous les actifs à la fin de l'exercice	4 385 061 186	3 989 060 416
Situation moyenne des actifs (non pondérée)	4 187 060 801	3 836 150 271
Résultat net des placements	252 807 995	236 865 255
Performance de la fortune globale (non pondérée)	6,0 %	6,2 %
Performance selon TWR (time-weighted return)	6,5 %	6,2 %

6.7 Explication de la réserve de cotisations de l'employeur (RCE)/*fonds divers

	2024 CHF	2023 CHF
État au 1er janvier	28 607 153	32 030 621
Attribution	6 671 410	6 295 644
Prélèvement	- 5 958 747	- 9 719 112
Intérêts	0	0
Total au 31 décembre	29 319 816	28 607 153

Toutes les réserves de cotisations de l'employeur (RCE) sont sans renonciation à l'utilisation.

* Fin 2024, les fonds divers incluent CHF 2 067 510.70 pour des rentes de substitution AVS.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1 Autres créances

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Autres créances	50 298 741	41 605 775
Comprenant les plus grands postes suivants		
Impôt anticipé	644 885	844 404
Réserve de risque client PKRück SA	48 843 629	41 004 600

7.2 Frais d'administration

	31.12.2024 CHF	31.12.2023 CHF
Frais d'administration	9 244 495	8 921 606
Personnes assurées actives (cf. 2.1)	36 580	36 031
Frais d'administration par assuré-e	253	248

7.2.1 Honoraires du Conseil de fondation, de la Commission de placement et de la direction

	2024 CHF	2023 CHF
Honoraires du Conseil de fondation	236 875	197 105
Honoraires de la Commission de placement	143 388	148 062

La structuration et la fixation de la rémunération pour les membres du Conseil de fondation, de la Commission de placement et de la direction sont de la compétence du Conseil de fondation. Les détails relatifs à la rémunération de la direction sont élaborés par la Commission du personnel.

Nest a versé en 2024 à huit membres du Conseil de fondation un montant total de CHF 236 875 en guise d'honoraires et d'indemnités pour frais, et à cinq membres de la Commission de placement un montant total de CHF 143 388.

Les trois membres de la direction (pourcentage de poste: 290) ont reçu au total CHF 630 519.60, indemnité de prestation incluse. La rémunération la plus importante a été de CHF 230 025. Il convient de noter que deux membres de la direction générale sont principalement actifs dans d'autres secteurs (conseil et placements). À la fin de l'exercice, l'échelle de rémunération affichait un facteur de multiplication de 1,7 entre la rémunération des collaborateurs au salaire le plus élevé et la moyenne des salaires des employés hors direction.

Les honoraires du Conseil de fondation sont compris dans les frais d'administration (voir 7.2).

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Le 12 novembre 2024, l'autorité de surveillance a pris connaissance des comptes annuels 2023.

9. Autres informations relatives à la situation financière

En 2024, il n'y a eu aucune dissolution de contrats d'affiliation menant à une liquidation partielle.

10. Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan n'a été constaté qui pourrait considérablement influencer l'évaluation des comptes annuels, notamment de la situation de la fortune, des finances et des rendements de la Fondation.



Impressum Design: Clerici Partner Design, Zürich, Photos de couverture: EyeEm Mobile GmbH/istock, Ligrenok/istock

Nest Sammelstiftung
Molkenstrasse 21
8004 Zürich

T 044 444 57 57
info@nest-info.ch
www.nest-info.ch/fr

Nest Fondation collective
10, rue de Berne, 1201 Genève
T 022 345 07 77